

BOURON AUDIT CONSEIL
Société à Responsabilité Limitée au capital de 490 000 Euros
Inscrite au Tableau de l'Ordre des PAYS DE LOIRE
Siège Social : 4, rue de la Galissonnière 44000 NANTES
399 774 439 R.C.S. NANTES

PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DE LA GERANCE
DU 1^{er} OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix,
Le 1^{er} octobre,
Au siège social,

Le soussigné Eric BOURON, gérant de la Société BOURON AUDIT CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 490 000 Euros, divisé en 1 003 parts sociales égales, rappelle que :

- suivant procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 15 septembre 2010, les associés ont autorisé la cession, par Monsieur Jean-Marc BRESSON :

. d'une part sociale numérotée 1, à Monsieur Dominique JEANNIER, associé.

- suivant acte sous seings privés en date à NANTES (L.A.) du 30 septembre 2010 :

. Monsieur Jean-Marc BRESSON a cédé à Monsieur Dominique JEANNIER, une part sociale numérotée 1.

- un original de l'acte de cession a été déposé au siège social le 1^{er} octobre 2010 contre remise, par la gérance, d'une attestation de ce dépôt ;

- les statuts ont été légalement modifiés, en leur article 7, à la date du 1^{er} octobre 2010 comme suit :

ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

*Le capital social est fixé à **QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (490 000 €).***

Il est divisé en 1 003 parts sociales égales, numérotées de 1 à 1 003 inclus, entièrement libérées et attribuées aux associés de la manière suivante :

- **Monsieur Eric BOURON, expert comptable.....** 958 parts
numérotées de 2 à 959 inclus ;

.../...



- **Monsieur Dominique JEANNIER**, expert comptable 45 parts
numérotées 1 et de 960 à 1 003 inclus.

Total égal au nombre de parts composant le capital social 1 003 parts

Toute modification du capital social sera décidée et réalisée dans les conditions et avec les conséquences prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date du 1^{er} octobre 2010, jour de la notification de la cession à la Société au moyen du dépôt de l'acte au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Eric BOURON
Gérant

